

2. d'assurer la cohérence des politiques et des activités gouvernementales relatives à cette région.

3. d'assurer la coordination des actions gouvernementales entre les principaux intervenants sur le territoire de cette région.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58361

Gouvernement du Québec

Décret 944-2012, 3 octobre 2012

CONCERNANT le Comité ministériel de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE soit créé le Comité ministériel de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

QUE les dispositions applicables au Comité ministériel de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine soient les suivantes :

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

1. Sont membres du Comité ministériel de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine :

- la première ministre;
- le ministre délégué aux Régions et ministre responsable de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine;
- la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec;
- le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- la ministre des Ressources naturelles;
- le ministre délégué au Tourisme.

En outre, tout membre du Conseil exécutif peut, sur demande de la présidente du Comité, agir à titre de membre du Comité lors d'une réunion.

2. La première ministre est la présidente du Comité et le ministre délégué aux Régions et ministre responsable de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine est le vice-président.

3. Le quorum du Comité est de trois membres, dont la présidente ou, en son absence, le vice-président.

4. Le Comité est tenu de siéger aussi souvent que cela est nécessaire ou lorsque la première ministre le demande.

5. Le secrétariat du Comité est assuré au sein du Secrétariat général du Conseil exécutif.

MANDAT DU COMITÉ

Le Comité ministériel de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine a pour mandat de coordonner l'action gouvernementale entre les principaux intervenants en ce qui a trait à la création d'emplois, au développement économique et touristique afin notamment de favoriser la diversification économique de la région.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58362